

Mardi 13 Juin 2018

Pas de courrier, pas d'observations

8h30 Début de la permanence.

Monsieur Régis

- Consulté sur le projet : sur le fond, favorable au projet.
- Mais, trop de flux (absence de PU, d'engagements écrits) = absence d'info sur le suivi
- question essentielle
 - PNRV suit-il le projet, le chantier?
 - Chemin des valières = chemin route carrossable = obligation garantie l'aller pendant la durée totale du chantier
 - = 2^e portion de chemin après mon domicile non circule (cause de clivité)
 - Garantie maintien ^{longue} des ponts des travers (cause passage engins forestier et agricole) : réclusion pont sans indication de tonnage (permis 3, 5T moins passage 15T!)
 - Sur le chantier ou est ~~pas~~ ^{perçu} la plate forme de stockage matériaux + parking engins de chantier?
 - durée de travaux (au moins pour chemin des valières)
 - Prendre en compte tronçon installé et non taluté? (là où mandier a creusé la route)
 - remettre en état initial de la chaussée après travaux

- écartier entièrement du Turpave (résistance au passage d'énergie)

- avoir végétation ~~complexe~~ conduite forcée de bout en bout (dans

l'intérêt

- protection des moyens pendant les travaux

- profiter du chantier pour régler la question du parking (Mairie
d'Arnolet)

